

ACTIVITÉ

Les organisations régionales et l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU

En raison des valeurs et des intérêts qu'elles partagent et des mécanismes dont elles disposent, les organisations régionales pourraient bien être les mieux placées pour encourager et faciliter la signature, la ratification et l'application des obligations internationales. Elles peuvent notamment jouer un rôle important dans l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive. C'est particulièrement vrai dans les régions les moins développées du monde et dans les pays qui n'ont pas, ou peu, d'expérience de ces questions.

Certains spécialistes qui connaissent bien certaines organisations régionales pensent qu'elles pourraient rencontrer des problèmes pour mener à bien un rôle important dans l'application et le contrôle du respect de la résolution 1540. Ces doutes s'expliquent par différentes raisons comme l'insuffisance des capacités institutionnelles, des fonds et des mécanismes d'application, ainsi que d'autres priorités des organisations régionales. Malgré ces apparentes difficultés, il existe aussi certaines possibilités. Par définition, les organisations régionales, à la différence des entités internationales ou mondiales, ont l'avantage d'être composées d'États proches les uns des autres avec des histoires et cultures politiques, sociales et économiques assez similaires. Par conséquent, les organisations régionales pourraient avoir l'autorité nécessaire pour expliquer aux États et aux régions, l'intérêt, pour la sécurité, d'appliquer la résolution 1540. Tout porte à croire que les pressions exercées par des États membres au sein d'organisations régionales auront plus d'effet que les efforts d'autres pays ou d'autres acteurs internationaux. Les États pourraient, en outre, juger politiquement plus correct de recevoir d'organisations régionales plutôt que dans un cadre bilatéral des fonds ou une assistance technique destinés à l'application de la résolution 1540. La volonté de protéger sa souveraineté, par crainte de voir un donateur extérieur exercer une influence politique sur ses affaires intérieures, explique souvent l'hésitation d'un État par rapport à ce type d'assistance. Enfin, des exemples montrent que des organisations sous-régionales, qui furent dans certains cas créées par des traités au sein d'organisations régionales, pourraient donner des conseils en matière d'application, de contrôle et de vérification du

Dans cette rubrique, nous mettons en avant une activité pour en présenter la méthodologie, les dernières avancées ou les résultats. Nous vous proposons également une description détaillée d'une nouvelle publication de l'Institut. N'oubliez pas que toutes les activités de l'UNIDIR sont présentées sur notre site web, avec les coordonnées des personnes responsables, et des extraits de nos publications, que vous pouvez commander en ligne <www.unidir.org>.

respect des engagements pris. Si elles veulent contribuer de manière significative à l'application de la résolution 1540, les organisations régionales devront tirer parti de leurs forces et développer les capacités dans certains domaines.

Dans sa phase initiale, ce projet a examiné un domaine où les organisations régionales ont joué un rôle très important ces dernières années, à savoir celui des armes légères. Cela a permis l'élaboration d'un « modèle » sur le rôle des organisations régionales dans les efforts d'application, qui est aujourd'hui transposé aux questions nucléaires, biologiques et chimiques concernées par la résolution 1540, en tenant compte, bien évidemment, de ce qu'il est très difficile, dans certaines régions, d'obtenir une mobilisation politique sur les questions liées aux armes de destruction massive à la différence de celles concernant les armes légères qui ont une très grande importance politique. Même si les questions liées aux armes légères et à la résolution 1540 ne semblent pas toutes aussi importantes ni aussi urgentes, l'expérience des organisations régionales pour atteindre les objectifs donnent une idée du rôle des organisations régionales et de leurs limites s'agissant des questions d'application et de respect des engagements.

Ce projet est mené en collaboration avec Lawrence Scheinman du Center for Nonproliferation Studies, Monterey Institute of International Studies.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

Kerstin Vignard

Tél. : +41 (0)22 917 15 82

Fax : +41 (0)22 917 01 76

E-mail : kvignard@unog.ch

NOUVELLE PUBLICATION

Cluster Munitions in Albania and Lao PDR: The Humanitarian and Socio-Economic Impact

Les armes à sous-munitions ont été utilisées lors de combats dans au moins 21 pays. L'on sait que 34 pays fabriquent de telles armes et au moins 73 en ont en stock. Plusieurs milliards de sous-munitions sont stockées dans le monde.

Les armes à sous-munitions tuent des civils et provoquent des souffrances pendant et après les conflits. Ces armes sont particulièrement dangereuses et méritent d'être examinées par la communauté internationale car, là où elles sont utilisées, elles ont des conséquences graves et durables sur les plans humanitaires et socio-économiques.

Cet ouvrage examine brièvement la pollution par les sous-munitions en Albanie et en République démocratique populaire lao. Ces études donnent une idée des conséquences qu'entraîne sur les plans humanitaires et socio-économiques, à court et long termes, l'emploi d'armes à sous-munitions. Le cas de la République démocratique populaire lao montre les dommages que provoque – plus de trente ans après – l'emploi d'armes à sous-munitions sur une grande échelle et celui de l'Albanie démontre que même des utilisations récentes et limitées de ces armes peuvent avoir des conséquences tout aussi graves.

Ces études soulignent les effets dévastateurs des armes à sous-munitions sur les populations civiles. Elles sont une preuve supplémentaire de la nécessité de prendre des mesures fortes pour réduire les tragédies que les munitions provoquent dans les vies et les sociétés.

Cluster Munitions in Albania and Lao PDR: The Humanitarian and Socio-Economic Impact

Rosy Cave, Anthea Lawson et Andrew Sherriff

UNIDIR, 2006

56 pages

Gratuit